

Le marché des déchets en France

État des lieux et perspectives

L'ADEME publie depuis 15 ans une note de conjoncture sur « les marchés des activités liées aux déchets ». Cette étude permet à l'ADEME de replacer ses actions dans le contexte économique national et de formuler de nouvelles propositions stratégiques. Cette année, la note de conjoncture 2007 confirme la nécessité de continuer d'appuyer les filières à responsabilité élargie des producteurs. Elle montre également l'intérêt de poursuivre les réflexions sur les outils d'incitation à une meilleure gestion des déchets organiques. L'impact sur les marchés des plans de prévention n'est pas encore perceptible bien que constituant une des priorités de la politique des déchets. Avec 5,4 milliards d'euros en 2006, les entreprises privées de collecte et de traitement des déchets non dangereux ont réalisé un chiffre d'affaires en augmentation de 4,6 % par rapport à 2005. Cette croissance du marché est liée principalement au relèvement de prix pratiqués par ces sociétés.

Parallèlement, le marché des investissements en matériels, installations de collecte et installations de traitement est en décroissance (- 4,5 % de chiffre d'affaires entre 2005 et 2006). Cette évolution qui devrait s'accroître, s'explique en partie par l'achèvement des travaux de mise en conformité des incinérateurs et par les retards liés aux interrogations croissantes des riverains face aux nouvelles installations de traitement.

Accompagnés par l'ADEME, les nouveaux modes de collecte et de traitement des déchets non dangereux ont fortement progressé ces dernières années, mais restent encore minoritaires en termes de chiffre d'affaires bien qu'ils soient plus coûteux à la tonne. À titre d'exemple, le chiffre d'affaires de la collecte sélective a progressé de 11 % en trois ans (2005-2007) mais reste encore inférieur de près d'un tiers à celui de la collecte en mélange.

La lettre ADEME & vous – Stratégie & études est une lettre d'information régulière destinée aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie, partenaires et contacts de l'ADEME. Chaque numéro est consacré à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique : recherche et études, travaux de synthèse, propositions dans l'un des domaines de compétences de l'Agence. L'objectif est de faciliter la diffusion de connaissances et d'initier réflexions et débats.

Marché des services déchets non dangereux

Avec 5,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006, la gestion des déchets non dangereux augmente plus rapidement que l'ensemble de l'économie

Les marchés des activités liées aux déchets des ménages et des entreprises évoluent en fonction de la situation économique générale, de la consommation des ménages et de l'activité industrielle.

En 2005, la situation économique générale a été nettement plus défavorable qu'en 2004.

Le produit intérieur brut n'a augmenté que de 3,1 % en valeur et de 1,2 % en volume. La consommation des ménages a à nouveau progressé de 1,8 % en volume en 2005 comme en 2004, alors que le rythme de l'activité industrielle régressait fortement (+ 0,5 % en volume en 2005).

Face à ce ralentissement, les entreprises privées collectant et traitant les déchets non dangereux ont augmenté leur chiffre d'affaires de 4,1 % en valeur en 2005 (5,2 milliards d'euros en 2005). Elles ont en effet continué à majorer leurs tarifs sous l'effet d'un renforcement des contraintes environnementales pour les modes de traitement traditionnels

L'ADEME veille sur la conjoncture

L'ADEME publie depuis 15 ans une note de conjoncture sur « les marchés des activités liées aux déchets ». Ces activités portent à la fois sur les déchets non dangereux et sur les déchets dangereux. Elles regroupent les prestations de services (collecte et traitement des déchets), les ventes d'équipements : matériels de collecte (poubelles, bacs...), les installations de collecte (déchèteries notamment) et installations de traitement (incinérateurs, centres de tri des déchets recyclables, usines de traitement biologique, usines de traitement physico-chimique). Les activités décrites sont circonscrites aux « déchets des ménages et assimilés⁴ » et aux « déchets des entreprises » de l'industrie (hors agroalimentaire et BTP), du commerce et des services.

L'édition ADEME 2007 a été réalisée par le cabinet In Numeri, en collaboration avec la Fnade (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement). Elle examine la situation en 2005 et 2006 et brosse les perspectives de 2007. Le champ de l'étude est restreint aux entreprises du secteur privé, qui gèrent la collecte et le traitement des déchets (par délégation des collectivités locales ou des entreprises) et qui vendent des équipements. Sont donc exclues de l'analyse, les collectivités locales qui collectent et traitent elles-mêmes leurs déchets⁵ (gestion directe ou « régie ») et les entreprises qui éliminent leurs déchets par leurs propres moyens.

4. Déchets non dangereux des artisans et des PME qui sont collectés avec ceux des ménages. 5. En 2005, les entreprises privées détenaient 62 % du marché de la collecte et 90 % du marché du traitement des déchets des ménages et assimilés.

Évolution annuelle du chiffre d'affaires, des prix des entreprises privées de services déchets non dangereux et des grands agrégats économiques

Taux de croissance annuel (en %)	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006 projections
Chiffre d'affaires de services déchets non dangereux ¹				
Valeur	4,6	4,1	4,6	4,1
Volume	1,6	1	1,3	1,5
Croissance des prix des entreprises de services déchets non dangereux	3	3	3,2	2,5
PIB				
Valeur	4,1	3,1	4,3	4,3
Volume	2,3	1,2	2	2,2
Taux d'inflation ²	1,8	1,9	2,2	2
Consommation des ménages ³				
Volume	1,8	1,8	2,7	2,7
Activité industrielle				
Volume	1,8	0,5	1,4	1,5

1. Ménages + entreprises, y compris déchets secondaires issus du traitement.

2. Déflateur du PIB.

3. Consommation des ménages en biens durables et non durables, non compris les services.

Source : ADEME.

(stockage et incinération) et d'une hausse de leurs coûts (coût de main-d'œuvre lié au passage aux 35 heures et combustibles). En volume, la hausse du chiffre d'affaires n'a été que de 1 % en 2005.

En 2006 le rebond a été au rendez-vous à l'échelle nationale comme pour les services des déchets non dangereux. Le PIB a repris des couleurs (+ 4,3 % en valeur, + 2 % en volume) avec une nouvelle progression de la consommation des ménages (+ 2,7 % en volume) et une reprise de l'activité industrielle (+ 1,4 % en volume). Le marché des services liés aux déchets non dangereux a atteint 5,4 milliards d'euros en retrouvant son rythme de 2004, en grande partie grâce aux relèvements de prix.

Sur toute la période observée (2004/2006), l'augmentation des prix pratiqués par les entreprises

5,4 Md€

de chiffre d'affaires en 2006 pour les entreprises privées de collecte et de traitement des déchets non dangereux.

+ 4,1%

de hausse prévue entre 2006 et 2007 pour le chiffre d'affaires des entreprises privées de collecte et de traitement des déchets non dangereux.

collectant et traitant les déchets non dangereux a été supérieure de plus d'un point à l'inflation. Pour 2007, les services liés aux déchets non dangereux devraient connaître un ralentissement de la hausse des prix (+ 2,5 % entre 2007 et 2006 contre 3 % par an en moyenne sur la période), alors que, selon les industriels, les quantités collectées et traitées devraient augmenter davantage qu'en 2006 et surtout qu'en 2005. Au final la hausse du chiffre d'affaires atteindrait cette année 4,1 % en valeur et 1,5 % en volume.

Marché des services déchets dangereux

Avec 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2006, la croissance s'explique par l'augmentation des quantités

À l'opposé des marchés de déchets non dangereux, la croissance est soutenue principalement par l'augmentation des quantités collectées et traitées.

1 Md€

de chiffre d'affaires en 2006
pour les entreprises privées de collecte et de traitement des déchets dangereux.

tées. La pression concurrentielle (firmes françaises et firmes étrangères présentes sur le marché français) freine en effet les relèvements de tarifs, notamment pour le traitement. Si l'on ne tient pas compte de la réhabilitation des sites et sols pollués, le chiffre d'affaires des entreprises privées spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets dangereux⁶ a progressé de 1,6 % en valeur et de 1 % en volume en 2005, soit 0,98 milliard en 2005. Pour 2006 et 2007 on retrouve la même évolution que pour les déchets non dangereux : le seuil de 1 milliard d'euros est dépassé en 2006 (2,2 % en valeur, 1,8 % en volume) et un nouvel essoufflement est prévisible cette année (1,7 % en valeur, 1,2 % en volume).

6. Les déchets dangereux solides des entreprises et des ménages (fûts, bidons, chiffons souillés, aérosols...), qui représentent environ le tiers des déchets dangereux, ne sont pas inclus dans les chiffres de la collecte mais sont pris en compte pour le traitement.

Évolution des marchés des activités liées aux déchets

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS D'EUROS	2005	Tx var. 2005/2004	2006	Tx variat. 2006/2005	2007	Tx variat. 2007/2006
MARCHÉS DE SERVICES (opérateurs privés seulement)						
Collecte et traitement déchets non dangereux						
Ménages ⁷	3 428,1	4,5 %	3 587	4,6 %	3 728,8	3,9 %
Entreprises ⁸	1 508,3	2,9 %	1 567,3	3,9 %	1 625,4	3,7 %
Sous-total ménages + entreprises sans déchets secondaires issus du traitement ⁹	4 936,4	4,0 %	5 154,3	4,4 %	5 353,2	3,9 %
Déchets secondaires	233,4		253,5		275,6	
TOTAL	5 169,8	4,1 %	5 407,8	4,6 %	5 628,8	4,1 %
Collecte et traitement déchets dangereux ménages et entreprises¹⁰						
Sans réhabilitation sites et sols pollués	983,6	1,6 %	1 005,6	2,2 %	1 022,4	1,7 %
avec réhabilitation sites et sols pollués	1 194,6	0,1 %	1 243,6	4,1 %	1 279,4	2,9 %
MARCHÉS D'INVESTISSEMENTS						
Vente de matériels de collecte et installation d'équipements de collecte (déchèteries) ¹¹	204,9	- 10,4%	191,4	- 6,6%	198,6	3,8%
Construction d'installations de traitement ¹²	627,2	14,6 %	603,5	- 3,8 %	433,6	- 28,2 %

7. Les déchets non dangereux des artisans et des PME qui sont collectés avec ceux des ménages sont inclus dans ces chiffres.

8. Le concept de « déchet des entreprises » inclut l'industrie, le grand commerce, les services y compris ceux des collectivités et de l'administration en général. Il n'inclut donc pas les déchets des agriculteurs. À noter que deux branches industrielles ne sont pas prises en compte dans l'étude, le BTP et l'agroalimentaire.

9. Les déchets secondaires sont des déchets issus du traitement. Il s'agit fréquemment de déchets des ménages rejetés par les centres de tri, qui ne sont pas recyclables et finissent en décharge.

10. La plus grosse partie des déchets dangereux provient des entreprises. Les déchets dangereux solides ne sont pas inclus dans les chiffres de la collecte mais sont pris en compte dans ceux du traitement.

11. Le service après-vente, qui représente une part croissante du chiffre d'affaires, n'est pas compris dans le champ de l'étude.

12. L'investissement total est découpé en tranches annuelles en fonction de la durée des travaux. Les travaux de modernisation des installations de traitement ne sont pas inclus dans l'étude sauf pour les incinérateurs (installation de systèmes de traitement de fumées).

Marché des investissements Retournement de tendance

L'étude analyse les performances des entreprises privées qui vendent des matériels de collecte, des installations de collecte (déchèteries) et des installations de traitement.

En 2005, la hausse globale des marchés d'investissements est évaluée à 7,3 % en valeur. Mais ce pourcentage cache une forte disparité entre les marchés d'équipements de collecte (vente de matériels et installation de déchèteries) et les marchés de construction d'unités de traitement. Les

premiers ont tous reculé en 2005 (-10,4 % en moyenne en valeur). Au contraire les marchés d'unités de traitement ont encore bénéficié de la mise en conformité des incinérateurs (installation de systèmes de traitement des émissions) et progressé de 14,6 % (en valeur).

En 2006, le marché des investissements est entré dans une phase de décroissance (-4,5 % en valeur). Les ventes de matériel de collecte et les installations de nouvelles déchèteries ont continué de baisser (-6,6 %). De son côté la construction d'installations de traitement a amorcé un retournement de tendance, d'ampleur limitée dans l'immédiat (-3,8 %).

P. 4

focus

Un marché en pleine évolution

• **DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS : LE GISEMENT TEND À SE STABILISER**
Le gisement des déchets non dangereux des ménages et assimilés augmente d'environ 1 % par an depuis 10 ans, soit deux fois moins que la consommation des ménages (1,8 % en 2005 et 2,7 % en 2006 en volume). Il s'élevait en 2005 à 33,8 millions de tonnes (Mt) en ne tenant pas compte de la fraction de « déchets verts » (déchets de jardin) et de rebuts encombrants des ménages qui sont collectés hors déchèteries. Depuis 2 ans, ce gisement tend à se stabiliser. Les déchets recyclables, issus du tri à la source (collecte sélective en porte-à-porte et collecte en déchèteries sur apport volontaire), représentent un bon tiers du total (12,4 Mt, 37 %). Ils sont en augmentation constante depuis 2002 (+3,9% en 2005) avec la généralisation de la collecte sélective.

Ils vont dans des centres de tri (installations réservées aux déchets recyclables) ou sont recyclés directement. Près des deux tiers des déchets non dangereux des ménages et assimilés (21,4 Mt, 63 %), qualifiés d'« ordures ménagères résiduelles », sont collectés « en mélange » (bacs résiduels de la collecte sélective en porte-à-porte et des déchèteries, bacs des collectes traditionnelles lorsque la collecte sélective n'a pas encore été instaurée). La plupart de ces déchets finissent en centre de stockage où ils sont incinérés alors qu'une fraction, biodégradable, pourrait faire l'objet d'un traitement biologique par compostage ou méthanisation.

• **LES PROGRÈS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**
La collecte sélective multimatériaux des déchets ménagers et assimilés,

sous forme de collecte en porte-à-porte et/ou d'apport volontaire, a été mise en place dans presque toutes les communes. En 2005, 97 % de la population était desservie par l'une ou l'autre forme de collecte sélective. La part de la population triant effectivement ses déchets est estimée entre 70 et 90 % dans les communes ayant instauré une collecte en porte-à-porte et entre 50 et 85 % dans les communes disposant seulement de points d'apport volontaire. L'heure est désormais à l'optimisation : amélioration de la qualité du tri à la source, utilisation de nouveaux matériels (bennes à bras articulé, GPS, bacs à puce...) et ajustement de la fréquence des tournées à la multiplication et à l'importance des flux de déchets à collecter. La mise en place d'une collecte sélective des biodéchets se heurte

à une logistique plus complexe. Le développement du compostage individuel se poursuit et vise à limiter les quantités collectées.

• **BIOGAZ DES CENTRES DE STOCKAGE : DÉVELOPPEMENT CONTRAINT À MOYEN TERME**
La part des déchets non dangereux (ménages et entreprises) allant en centres de stockage de classe 2 est évaluée à 21,9 Mt en 2005 dont 19,7 Mt traités par des opérateurs privés. La production de biogaz issue de la dégradation de la fraction organique peut y être exploitée à des fins énergétiques. La législation européenne (directive de 1999) impose de réduire fortement cette fraction à échéance 2017. Elle est appelée à diminuer avec les efforts conjugués de sensibilisation à la prévention, le développement de collectes sélectives ou de tri et la création de nouvelles unités de « traitement biologique ».

+ 1%

d'augmentation par an des déchets non dangereux des ménages.

795 M€

de chiffre d'affaires en 2006 pour les entreprises privées de vente de matériels et installations de collecte et de traitement.

- 20%

de baisse prévue entre 2006 et 2007 pour le chiffre d'affaires des entreprises privées de vente de matériels et installations de collecte et de traitement.

En 2007, le marché des investissements devrait globalement accentuer son recul (- 20,5 % en valeur) en dépit d'une embellie escomptée pour les ventes de matériels de collecte et les installations de déchèteries (ensemble + 3,8 %). La construction d'installations de traitement (y compris la modernisation des installations existantes) devrait en effet plonger (- 28,2 %). Cette évolution s'explique à la fois par l'achèvement des travaux de mise en conformité des incinérateurs et par des retards liés à l'interrogation croissante des riverains à l'égard de nouvelles installations.

Gestion des déchets : les nouvelles filières progressent lentement

Pour les prestations de service, les nouveaux modes de collecte et de traitement des déchets non dangereux ont fortement progressé dans les dernières années mais restent encore minoritaires en termes de chiffre d'affaires. Cela vaut pour les déchets des ménages comme pour ceux des entreprises.

Pour les déchets des ménages et assimilés, le chiffre d'affaires de la collecte sélective (déchets triés à la source, y compris biodéchets et apports en déchèteries) devrait avoir progressé de 11 % en trois ans (2005-2007). Mais, bien qu'il soit plus

coûteux à la tonne, le chiffre d'affaire de la collecte sélective est encore inférieur de près d'un tiers à celui de la collecte « en mélange » (collecte traditionnelle des ordures résiduelles après collecte sélective).

Côté traitement, les modes classiques (stockage et incinération) constituent encore plus de la moitié du chiffre d'affaires du traitement des déchets des ménages et assimilés. Mais la part des filières de recyclage et de traitement biologique) progresse d'année en année. ■

+ 11 %
d'augmentation entre 2005 et 2007
pour le chiffre d'affaire de la collecte sélective.

Pour retrouver
tous les numéros
de la lettre
ADEME & vous -
Stratégie &
études,
cliquez ICI.



contact THOMAS GAUDIN - thomas.gaudin@ademe.fr /// Service Observation Économie Évaluation, économiste senior

contact PHILIPPE BAJEAT - philippe.bajeat@ademe.fr /// Département de la Gestion Optimisée des Déchets, ingénieur

Déchets biodégradables ou biodéchets :

déchets de cuisine comme les épluchures de fruits et de légumes, déchets verts (tontes de jardin, tailles d'arbustes, branches d'arbres), papiers cartons non collectés avec les déchets recyclables.

Traitement biologique :

décomposition contrôlée des déchets biodégradables selon deux procédés. Le compostage est un traitement biologique

en présence d'oxygène (aérobiose) ; la méthanisation est un traitement biologique en absence d'oxygène (anaérobiose).

La méthanisation :

en unité spécialisée, il s'agit d'une des deux formes de traitement biologique des déchets biodégradables ou biodéchets. Elle permet de fabriquer un gaz, le biogaz, qui peut être capté et utilisé pour fabriquer de l'énergie : électricité, chauffage ou carburant.

Elle produit également un résidu, le digestat, qui peut être utilisé pour fabriquer un amendement pour les sols agricoles.

Le compostage :

domestique ou en centre spécialisé, le compostage est une des deux formes de traitement biologique des déchets biodégradables ou biodéchets. Il permet de fabriquer un amendement pour les sols agricoles qui, contribue à leur qualité et leur stabilité dans le temps.



Cette lettre est diffusée gratuitement par voie électronique. Pour vous abonner, merci d'envoyer un mail à strategie.etudes@ademe.fr
ADEME & Vous - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 • **Directeur de la publication** : François Moisan •
Rédacteur en chef : Matthieu Orphelin • **Rédactrice en chef adjointe** : Anne Chêne-Pezot (anne.chene@ademe.fr) • Conception-réalisation : SPÉCIFIQUE - www.specifique.com
N° ISSN : 1954-3794